

**RÉPONSE INTÉGRALE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL INTITULÉ « LE
PROGRAMME RELATIF AUX FEMMES, À LA PAIX ET À LA SÉCURITÉ : UNE OCCASION
POUR LE CANADA DE DEVENIR UN CHEF DE FILE MONDIAL »**

INTRODUCTION

Le gouvernement demeure attaché à la promotion de l'égalité entre les sexes et au renforcement socioéconomique des femmes et des filles, ainsi qu'à la protection de leurs droits fondamentaux dans le monde entier. Ainsi, le gouvernement se réjouit de pouvoir présenter sa réponse au troisième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes (le Comité), intitulé « Le programme relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité : une occasion pour le Canada de devenir un chef de file mondial ». Le gouvernement a suivi avec un vif intérêt les délibérations publiques du Comité au sujet des femmes, de la paix et de la sécurité (FPS) le printemps dernier.

Le gouvernement estime que ce rapport tombe à point. Les recommandations viennent compléter des processus connexes qu'a entrepris le gouvernement. Par exemple, le gouvernement a effectué un examen de l'aide internationale du Canada, qui comporte de solides éléments en matière d'égalité entre les sexes et de renforcement socioéconomique des femmes. En août 2016, le gouvernement a annoncé sa stratégie relative aux opérations de paix, dans le cadre de laquelle le rôle des femmes et des jeunes occupe une place importante.

Dans sa réponse aux recommandations du Comité, le gouvernement a pris la liberté de les regrouper afin de fournir une réponse complète qui tient compte de l'interdépendance entre les recommandations de chaque groupe.

- Groupe A : Recommandations concernant la promotion du programme sur les FPS au sein du gouvernement
- Groupe B : Recommandations concernant la prise de mesures au sein des Nations Unies
- Groupe C : Recommandations concernant les États fragiles et touchés par un conflit

Groupe A : Recommandations concernant la promotion du programme sur les FPS au sein du gouvernement

Réponse

Recommandation 1 : Le gouvernement du Canada devrait faire du programme des femmes, de la paix et de la sécurité une priorité de sa politique étrangère.

Recommandation 15 : Le gouvernement du Canada devrait mener de vastes consultations auprès des parlementaires et des organismes de la société civile afin d'élaborer un nouveau plan d'action ambitieux et appuyé par des ressources suffisantes en ce qui concerne les femmes, la paix et la sécurité.

Les FPS constituent une priorité de la politique étrangère du Canada. Le gouvernement coordonne ses efforts liés à la promotion de l'égalité entre les sexes et au renforcement socioéconomique des femmes et des filles, ainsi qu'à la protection de leurs droits fondamentaux, dans les États fragiles et touchés par un conflit par l'entremise du Plan d'action du Canada (PAC) sur les FPS.

Le PAC est un partenariat entre le ministre des Affaires étrangères, la ministre du Développement international, le ministre de la Défense nationale, le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile et la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Le PAC a bien servi le gouvernement en établissant les orientations à suivre par les ministères partenaires quant à la mise en œuvre du programme sur les FPS. Depuis le lancement du PAC en 2010, le gouvernement a déposé au Parlement quatre rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre, et le cinquième est en cours de rédaction. Le PAC a pris fin en mars 2016 et le gouvernement a annoncé le 8 mars 2016 qu'il sera renouvelé. Le gouvernement est tout disposé à s'attaquer en enjeux liés aux FPS et indique que le processus de renouvellement du PAC tiendra compte des recommandations formulées dans le rapport du Comité, de même que des résultats de l'Examen de l'aide internationale (EAI) dans le cadre duquel de vastes consultations ont été menées auprès de la société civile. De plus, conformément au PAC, le gouvernement consulte régulièrement, et de façon officielle, les membres du Réseau Femmes, paix et sécurité – Canada ainsi que d'autres groupes et spécialistes au Canada, aux Nations Unies et dans les pays d'optique commune et touchés par un conflit. En outre, le gouvernement offre sur demande des séances d'information sur les FPS aux parlementaires. Le renouvellement du PAC sera également éclairé par des consultations additionnelles auprès de la société civile. Les mesures prises par le gouvernement à l'appui du programme sur les FPS se poursuivront dans le cadre du processus de renouvellement.

Recommandation 16 : Chacun des ministères et organismes canadiens ayant des responsabilités concernant le plan d'action pour les femmes, la paix et la sécurité devrait désigner un champion de haut niveau qui serait responsable de l'élaboration et de la surveillance d'une directive qui s'appliquerait au rôle de ce ministère ou organisme dans la mise en œuvre du plan d'action et qui, entre autres exigences, indiquerait les ressources humaines et financières requises, ainsi que des objectifs assortis d'échéances.

Des cadres supérieurs de chaque ministère partenaire dirigent actuellement la mise en œuvre du PAC. À AMC, le sous-ministre adjoint de la Sécurité internationale et directeur politique est responsable de la mise en œuvre du PAC, lequel est réalisé par l'entremise du directeur général du Programme pour la stabilisation et les opérations de paix

(PSOP). Le directeur général est chargé d'assurer et de superviser la mise en œuvre du PAC, ainsi que de déterminer les objectifs et les ressources humaines et financières requises. Le directeur général représente également le point de contact national du Canada pour la mise en œuvre du programme sur les FPS.

À la GRC, le sous-commissaire à la Police fédérale est responsable de la mise en œuvre du PAC en ce qui a trait aux activités policières internationales, par l'entremise du directeur général des Services spéciaux fédéraux et internationaux. Le directeur général continuera de superviser et de favoriser la contribution de la GRC et l'avancement du programme sur les FPS.

Le Canada a également été au premier plan des efforts déployés pour intégrer les femmes au sein des forces armées bien avant que le Conseil de sécurité des Nations Unies n'ait adopté sa première résolution sur les FPS. Reconnaissant que la poursuite de la mise en œuvre du programme sur les FPS constitue une priorité absolue pour les Forces armées canadiennes, le chef d'état-major de la défense a émis la Directive pour l'intégration de la résolution 1325 du CSNU et de résolutions connexes (la Directive du CEMD) le 29 janvier 2016. La Directive du CEMD présente le cadre à respecter pour veiller à ce que les forces armées intègrent pleinement les exigences du PAC, de même que l'orientation du gouvernement du Canada relativement à l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+), dans la planification et les opérations d'ici le 31 août 2017, et dans l'institution militaire à grande échelle d'ici le 31 mars 2019. Afin d'atteindre cet objectif, la Directive du CEMD prévoit des mesures systématiques pour assurer que l'ACS+ et les considérations liées aux FPS soient intégrées de façon routinière aux opérations, aux activités, aux politiques ainsi qu'aux programmes d'instruction et de perfectionnement professionnel des Forces armées canadiennes.

Entre autres initiatives, la Directive du CEMD exige la création de postes de conseillers en matière d'égalité entre les sexes auprès du chef d'état-major de la défense et des commandants opérationnels. Les forces armées comptent actuellement trois postes de conseillers en matière d'égalité entre les sexes qui assurent une supervision stratégique et opérationnelle à l'administration centrale. Ces conseillers ont le mandat d'établir, de mettre en œuvre, de surveiller et d'évaluer des perspectives fondées sur le sexe et l'ACS+ au sein des forces armées, ainsi que de publier des rapports et de fournir des conseils aux cadres supérieurs à cet égard. À l'avenir, un conseiller en matière d'égalité entre les sexes sera déployé dans le cadre de toutes les opérations militaires. Les conseillers seront également chargés de superviser et d'appuyer les points de contact en matière d'égalité entre les sexes, ainsi que d'assurer la coordination avec eux. Ces points de contact, dont les postes sont actuellement mis en place, exerceront leurs activités dans l'ensemble des forces armées.

Le sous-ministre de la Défense nationale et le chef d'état-major de la défense ont nommé en mai 2016 un champion de l'ACS+ au niveau d'officier général. Ce champion leur sert de conseiller personnel en ce qui a trait à l'intégration de l'ACS+ dans les

activités militaires, et évalue les répercussions des politiques, des opérations, des programmes, des services et des autres initiatives sur les hommes et les femmes, entre autres facteurs déterminants. Parallèlement, à titre de porte-parole des forces armées pour les questions liées à l'égalité entre les sexes, le champion préconise et supervise la mise en œuvre de la Directive du CEMD au sein des forces armées, tout en jouant un rôle important dans la promotion du programme sur les FPS auprès de divers partenaires internationaux.

En outre, le ministère de la Défense nationale (MDN) a encore un champion de la cause des femmes à la Défense, aussi au niveau d'officier général, qui traite des questions ayant trait à l'emploi des femmes, y compris la concrétisation de l'objectif d'augmenter le nombre de femmes au sein des forces armées de 1 p. 100 par année jusqu'à l'atteinte de la cible de 25 p. 100. Le champion s'appuie également sur un réseau d'organismes consultatifs au Canada.

Pendant que le gouvernement s'affaire à renouveler le PAC au cours de l'hiver 2016-2017, nous envisagerons la possibilité de mettre en œuvre des programmes particuliers, examinerons les domaines où des améliorations peuvent être apportées et veillerons à ce que le PAC soit considéré comme une directive de haut niveau, que des cibles assorties de délais soient fixées et que des ressources soient affectées à sa mise en œuvre.

Recommandation 17 : Au plus tard le 1^{er} mars de chaque année, le gouvernement du Canada devrait présenter au Parlement un rapport sur la mise en œuvre du plan d'action concernant les femmes, la paix et la sécurité, qui doit contenir des renseignements détaillés sur les ressources financières affectées à tous les aspects du programme pour les femmes, la paix et la sécurité, ainsi qu'une évaluation des résultats et de l'incidence générale de ces initiatives.

Le gouvernement s'engage à présenter des rapports au Parlement de façon régulière. Les rapports annuels fournissent une description détaillée des mesures que prend le gouvernement en ce qui a trait à la diplomatie, au développement, aux services militaires et aux services de police pour promouvoir les droits fondamentaux des femmes et des filles et renforcer le rôle des femmes au chapitre de la paix et de la sécurité. De plus, les rapports comportent un tableau présentant des mesures et des indicateurs précis. Le gouvernement est d'accord avec la recommandation selon laquelle des rapports d'étape doivent contenir des renseignements détaillés sur les ressources financières affectées au programme sur les FPS, ainsi qu'une évaluation des résultats et de l'incidence générale de ces initiatives. Le rapport d'étape de 2014-2015 comprend une liste des projets liés aux FPS, de même que les détails financiers et les liens avec les principaux piliers du PAC. Le gouvernement s'assurera que le PAC renouvelé est appuyé d'un solide cadre d'évaluation. Afin de donner en temps opportun un aperçu complet des progrès réalisés quant à la mise en œuvre du plan, le gouvernement entend déposer un rapport annuel dès que possible après la fin de l'exercice le 31 mars, probablement durant la session d'automne.

Recommandation 2 : Le gouvernement du Canada devrait présenter et appuyer la candidature d'un plus grand nombre de femmes à des postes supérieurs des Nations Unies, jusqu'à et y compris celui de Secrétaire général.

Le gouvernement accepte la recommandation du Comité de présenter et d'appuyer la candidature d'un plus grand nombre de femmes à des postes supérieurs des Nations Unies. Dans le cadre de la reprise de la participation du Canada aux opérations de paix, le gouvernement présentera la candidature de femmes à des postes supérieurs des Nations Unies.

Le gouvernement a récemment affecté des agentes de police supérieures à des postes supérieurs à Haïti, en Ukraine et aux Nations Unies à New York, y compris au Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et à l'Unité de l'égalité entre les sexes des forces policières des Nations Unies, ainsi qu'au poste de conseillère principale de la police à la Mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à New York. En 2015, le Canada a aussi déployé sa toute première commandante du contingent militaire canadien auprès de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation à Haïti.

Le gouvernement appuie l'objectif des Nations Unies d'augmenter à 20 p. 100 le nombre de policières qui participent aux opérations de maintien de la paix et a pris des mesures pour accroître la participation des policières canadiennes. Par exemple, la GRC, à titre de coordonnateur du partenariat entre les services policiers canadiens aux fins des déploiements de policiers dans les missions, a déployé des agentes (27 p. 100) dans le cadre d'opérations à l'étranger et a ajouté une phrase à tous les bulletins annonçant des postes afin d'encourager les femmes à présenter leur candidature. Les services de police canadiens ont été les premiers à atteindre l'objectif des Nations Unies et ils s'efforcent d'accroître le pourcentage de policières canadiennes déployées afin de continuer d'atteindre ou de surpasser l'objectif de 20 p. 100.

À l'heure actuelle, la GRC achève une enquête nationale auprès des policières pour déterminer quels sont les obstacles et les défis (s'il y en a) qui limitent l'accès des femmes aux opérations internationales de maintien de la paix, ou qui limitent leur désir d'y participer. Les résultats de l'enquête permettront de mieux guider et soutenir les efforts que déploiera la GRC pour accroître la participation des femmes aux missions des Nations Unies et d'autres organisations.

Le gouvernement continuera d'examiner les exigences des Nations Unies relatives à la dotation des postes supérieurs et de présenter la candidature de femmes qui sont parfaitement qualifiées pour occuper de tels postes, le cas échéant, et là où c'est possible. Le Canada pourra ainsi faire preuve de leadership quant au renforcement de l'importance d'assurer l'égalité entre les sexes dans les opérations et veiller à ce que les femmes soient adéquatement représentées dans les rôles de direction.

Recommandation 6 : Le gouvernement du Canada devrait s'assurer que des formations complètes relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité soient offertes au personnel des Forces armées canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada et d'Affaires mondiales Canada avant et durant les opérations internationales de soutien de la paix.

Le gouvernement accueille favorablement la recommandation de s'assurer que des formations approfondies relatives aux FPS soient offertes à son personnel avant et durant les déploiements. Le gouvernement est déterminé à mieux faire connaître le programme sur les FPS dans le cadre de toutes les formations sur la paix et la sécurité dans les États fragiles et touchés par un conflit.

Pendant que le Canada s'affaire à augmenter sa présence dans les États fragiles au cours des prochaines années, y compris au moyen de déploiements auprès d'organisations multilatérales et régionales, le gouvernement cherchera à renforcer sa pratique actuelle selon laquelle le personnel en déploiement doit suivre une formation de sensibilisation à l'égalité entre les sexes et l'ensemble du personnel doit bien connaître les engagements qu'a pris le Canada dans le cadre du nouveau PAC. Par exemple, le gouvernement travaille actuellement à l'élaboration de nouveaux modules de formation sur les FPS et l'égalité entre les sexes afin d'améliorer la formation préalable au déploiement qui est offerte au personnel civil affecté à des opérations de paix.

Le gouvernement a investi dans l'élaboration et la prestation d'une formation approfondie sur les FPS à l'intention de tous les policiers canadiens avant leur déploiement. Cette formation comprend des modules traitant de divers sujets, y compris les FPS (p. ex. l'incidence différentielle d'un conflit sur les femmes et les filles, la violence sexuelle et fondée sur le sexe, etc.), ainsi que sur la façon de prévenir et de contrer l'exploitation et la violence sexuelles (EVS) par le personnel de maintien de la paix. Le gouvernement cherche continuellement à améliorer la formation sur les FPS qui est offerte aux policiers. Par exemple, la GRC a récemment collaboré avec le Réseau Femmes, paix et sécurité – Canada en vue d'élaborer et de mettre en œuvre un atelier d'une journée sur les FPS pour les policiers canadiens devant être déployés à Haïti. L'atelier a abordé divers sujets, y compris l'égalité entre les sexes et le programme sur les FPS, de même que les cadres juridiques connexes et des exercices pratiques. Ce partenariat de formation représente une étape concrète de l'établissement d'une relation efficace et continue entre la GRC et la société civile canadienne.

Le gouvernement veille également à ce que tout le personnel militaire reçoive une formation préalable au déploiement sur les droits de la personne et la sensibilisation aux cultures et à l'égalité entre les sexes, qui mettent l'accent sur les facteurs particuliers à prendre en compte et les vulnérabilités propres aux femmes, aux filles et aux enfants dans les zones de conflit. La Directive du CEMD prévoit des exigences plus rigoureuses en matière de formation dans ces domaines. Plus particulièrement, elle

souligne que les forces armées élaboreront un cadre et un guide d'ACS+ axé sur les Forces armées canadiennes, ainsi que des outils de formation connexes, au besoin. Les forces militaires évalueront et renforceront les programmes de formation et d'instruction professionnelle militaire afin d'aider leur personnel à mieux comprendre le programme sur les FPS et l'ACS+. Ces efforts contribueront à intégrer ces considérations de façon routinière à l'ensemble des opérations, des activités, des politiques et des programmes d'instruction et de perfectionnement professionnel des Forces armées canadiennes. En définitive, conformément à la Directive du CEMD, des conseillers en matière d'égalité entre les sexes seront déployés dans le cadre de toutes les opérations militaires pour appuyer l'intégration des questions liées à l'égalité entre les sexes sur le terrain. Dans l'intervalle, tous les militaires déployés peuvent s'adresser aux conseillers à l'administration centrale du MDN afin d'obtenir des conseils relativement à l'égalité entre les sexes.

Pour l'instant, les employés qui agiront à titre de conseillers en matière d'égalité entre les sexes pour aider les commandants à tenir compte des différences entre les sexes dans la planification et les opérations ont suivi la formation offerte par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord au Nordic Centre for Gender in Military Operations, en Suède, de même qu'une formation sur l'ACS+ offerte par Condition féminine Canada, afin d'acquérir une connaissance approfondie des questions d'égalité entre les sexes.

Dans le contexte du renouvellement du PAC, le gouvernement examinera la situation quant à la prestation d'une formation sur les FPS pendant la mission à l'ensemble du personnel civil, militaire et policier, et tiendra compte des responsabilités en matière de formation des Nations Unies et des autres organisations auprès desquelles le personnel canadien est déployé, ainsi que des besoins de formation selon la durée des déploiements.

Recommandation 14 : Le gouvernement du Canada devrait envisager d'affecter au moins 15 % de l'aide internationale qu'il fournit pour les programmes de maintien de la paix et de la sécurité à des programmes dont l'objectif premier est l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes.

La recommandation selon laquelle le gouvernement du Canada devrait envisager d'affecter au moins 15 % de l'aide internationale qu'il fournit pour les programmes de maintien de la paix et de la sécurité à des programmes dont l'objectif premier est l'égalité des sexes est conforme à ce qu'a entendu le gouvernement dans le cadre de l'EAI. Le gouvernement examinera les conséquences possibles de cette affectation.

Le gouvernement tient également à souligner que dans le cadre de nos efforts visant à recentrer l'aide internationale pour soutenir les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables, ainsi que les États fragiles, nous continuerons d'adapter nos façons de travailler pour veiller à ce que le renforcement socioéconomique des femmes et des filles ainsi que la protection et la promotion de leurs droits fondamentaux demeurent au

centre de l'aide internationale du Canada.

Groupe B : Recommandations concernant la prise de mesures au sein des Nations Unies

Réponse

Recommandation 3 : Le gouvernement du Canada devrait déployer des efforts au sein des Nations Unies et auprès des États qui fournissent des troupes – et des services de police – afin d'élaborer une stratégie concrète assortie d'échéances qui aurait pour résultat d'augmenter considérablement le nombre de femmes déployées dans le cadre des opérations de soutien de la paix des Nations Unies.

Le gouvernement continue de promouvoir l'égalité entre les sexes et le renforcement socioéconomique des femmes et des filles au sein du système des Nations Unies dans le but d'augmenter le nombre de femmes déployées dans le cadre des opérations de soutien de la paix des Nations Unies. À New York, la Mission permanente du Canada auprès des Nations Unies préside le Groupe des amis des femmes, de la paix et de la sécurité, fait régulièrement des déclarations sur les FPS et la prévention de la violence sexuelle dans les conflits, et coparraine les résolutions et activités liées aux FPS des organismes des Nations Unies, comme le Conseil de sécurité. Le Canada a nommé un point de contact national pour la mise en œuvre du programme sur les FPS et a coparrainé le lancement de ce nouveau réseau à l'Assemblée générale en septembre dernier. Le Canada préside le Groupe de travail du Comité spécial des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui se penche sur les questions liées aux FPS dans le contexte des opérations de paix. Le Canada tire profit de sa position au sein des groupes susmentionnés pour encourager les Nations Unies et les États membres à prendre des mesures concrètes pour augmenter le nombre de femmes déployées auprès des organismes des Nations Unies dans le cadre des opérations paix.

Le Canada appuie en outre la prestation d'une formation axée sur la promotion du déploiement des femmes dans le cadre des opérations de soutien de la paix, par exemple auprès de l'équipe d'aide à la sélection et à l'évaluation visant la vérification préalable de femmes en vue d'une mission des Nations Unies. Cette équipe cherche à accroître la proportion de policières affectées aux opérations sur le terrain des Nations Unies, de manière à atteindre l'objectif de 20 p. 100 relativement à la participation des femmes, objectif que le Canada a déjà atteint. Depuis 2014, les policiers canadiens en déploiement ont participé à la formation de quelque 600 candidates dans des pays comme le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun et le Rwanda. Les volets de la formation à venir sur la reprise de la participation du Canada aux opérations de paix des Nations Unies mettent également l'accent sur la participation des femmes, et tiennent compte de l'égalité entre les sexes.

Le Canada poursuivra ses efforts au sein du Groupe des amis des femmes, de la paix et de la sécurité, du Groupe de travail du Comité spécial des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et d'autres forums pour favoriser la participation des femmes et cerner les partenaires qui l'aideront à promouvoir le programme sur les FPS.

Recommandation 4 : Au sein des Nations Unies, le gouvernement du Canada devrait insister pour que le respect de la politique de « tolérance zéro » du Secrétaire général des Nations Unies sur l'exploitation et la violence sexuelles devienne une exigence pour tous les pays qui fournissent des troupes et des services de police aux fins des opérations de soutien de la paix des Nations Unies, et également insister sur la transparence complète et la production régulière de rapports concernant les allégations d'exploitation et de violence sexuelles, ainsi que sur des mesures robustes de reddition de comptes à cet égard, incluant des poursuites.

Recommandation 5 : Le gouvernement du Canada devrait travailler avec les Nations Unies à améliorer la formation préalable au déploiement et en cours de mission qui est offerte aux Casques bleus relativement aux femmes, à la paix et à la sécurité, de même que la prévention de l'exploitation et de la violence sexuelles et des enquêtes à cet égard.

Le gouvernement appuie pleinement la recommandation d'insister sur le respect de la politique de « tolérance zéro » des Nations Unies sur l'EVS par le personnel de maintien de la paix, ainsi que sur la prise de mesures rigoureuses de reddition de comptes par les États qui fournissent des troupes et des services de police, et de travailler avec les Nations Unies à améliorer la formation qui est offerte au personnel de maintien de la paix sur les FPS et la prévention de l'EVS.

Le Canada prend au sérieux toutes les allégations d'EVS et a adopté une politique de « tolérance zéro » sur l'EVS pour son personnel policier et militaire à l'étranger. Le Canada travaille avec les Nations Unies à renforcer les efforts visant à prévenir et à contrer l'EVS, y compris à accroître l'aide aux survivantes.

Le Canada prône la mise en œuvre complète de la politique de « tolérance zéro » des Nations Unies sur l'EVS, et a exhorté les organismes des Nations Unies et les États qui fournissent des troupes et des services de police à respecter leur obligation d'enquêter sur les allégations et de présenter régulièrement des rapports transparents aux Nations Unies. Le Canada a également appuyé la politique des Nations Unies qui consiste à publier des renseignements sur la nationalité du personnel en uniforme contre lequel des allégations fiables d'EVS ont été faites, car il estime qu'il s'agit d'une importante mesure de reddition de comptes. Le Canada a en outre demandé aux forces armées de déployer des enquêteurs nationaux afin d'examiner les cas présumés d'EVS au sein de leurs contingents militaires.

La formation préalable au déploiement relève principalement des États qui fournissent des troupes et des services de police. Ainsi, dans le cadre de la reprise de sa participation aux opérations de paix, le gouvernement continuera d'examiner les mesures qui permettraient de renforcer davantage les politiques et les pratiques canadiennes en matière d'EVS. Ces mesures viseront notamment à améliorer la formation et la prévention, à renforcer la reddition de comptes et à accroître le soutien aux survivantes. Le Canada envisagera également de nouvelles initiatives de formation sur les FPS et l'EVS pour les États qui fournissent des troupes et des services de police, en collaboration avec les Nations Unies, et cherchera des moyens de renforcer la réponse des Nations Unies à l'EVS. Nous avons déjà déployé un conseiller juridique militaire pour aider le nouveau coordonnateur spécial des Nations Unies à améliorer la réponse des Nations Unies à l'EVS.

Dans le cadre de sa présidence du Groupe des amis des femmes, de la paix et de la sécurité, du Groupe des amis sur les enfants et les conflits armés, du Groupe de travail du Comité spécial des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le gouvernement continuera d'exercer des pressions sur le système des Nations Unies pour qu'il mette en œuvre des réformes au chapitre de l'EVS, par exemple dans le Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'EVS et d'autres examens.

Recommandation 12 : Le gouvernement du Canada devrait envisager de contribuer à l'instrument d'accélération mondial pour les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire.

Le gouvernement salue l'établissement de l'instrument d'accélération mondial (IAM) pour les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire, et estime qu'il s'agit d'un mécanisme précieux pour accroître la participation des femmes à la paix, la sécurité et l'action humanitaire. L'objectif de l'IAM correspond à la priorité actuelle du Canada en matière d'aide internationale, qui consiste à intégrer l'égalité entre les sexes en tant que thème transversal à l'ensemble de ses politiques et de ses programmes. Le gouvernement examine les possibilités de contribuer financièrement à l'IAM afin de promouvoir l'égalité entre les sexes et le renforcement socioéconomique des femmes.

Groupe C : Recommandations concernant les États fragiles et touchés par un conflit

Réponse

Recommandation 7 : Dans le cadre de l'aide humanitaire et de l'aide au développement qu'il offre aux pays touchés par des conflits ou qui se relèvent d'un conflit, le gouvernement du Canada devrait toujours affecter les ressources nécessaires à court et à long terme pour la prestation de services destinés aux survivantes de violence sexuelle et de violence fondée sur le sexe, ce qui inclut les soins pour la santé sexuelle et reproductive, le soutien psychosocial, l'aide juridique et l'aide pour la réintégration

économique.

Recommandation 8 : Le gouvernement du Canada devrait chercher à renforcer considérablement l'état de droit et les systèmes judiciaires des pays fragiles et touchés par des conflits, notamment en fournissant le soutien voulu au moyen de mécanismes multilatéraux et communautaires pour des programmes qui visent à améliorer l'accès des femmes à la justice ainsi qu'à renforcer la capacité nationale à poursuivre en justice les personnes responsables de violence sexuelle ou de violence fondée sur le sexe.

Le gouvernement est d'accord avec la recommandation et reconnaît que la violence sexuelle et fondée sur le sexe (VSFS) représente un obstacle à la paix et au développement. Le Canada soutient un certain nombre de projets d'aide internationale et d'aide humanitaire qui visent à prévenir et à contrer la VSFS, y compris en améliorant l'accès des femmes à la justice et en renforçant les mécanismes de reddition de comptes. Nous nous efforçons d'améliorer les systèmes juridiques et judiciaires en établissant des lois qui interdisent la violence, en élargissant l'accès à des services juridiques pour les survivantes et en appuyant l'identification, la poursuite en justice et la réhabilitation des auteurs d'actes de violence.

Par exemple, en République démocratique du Congo (RDC), le Canada soutient une initiative mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement qui vise à réduire la violence sexuelle en luttant pour mettre fin à l'impunité et en favorisant des mesures de prévention de ces crimes. De plus, dans le cadre du projet régional intitulé « Lutte contre la violence faite aux filles et aux jeunes femmes dans la région des Grands Lacs – II », le Canada a établi un partenariat avec le Centre d'étude et de coopération internationale dans le but de collaborer avec un réseau de groupes de femmes locales en RDC, au Rwanda et au Burundi à la lutte contre la violence faite aux filles et aux jeunes femmes dans la région.

Au Guatemala, le Canada a participé à la représentation juridique pour les litiges en matière de droits de la personne dans la lutte contre l'impunité à l'égard de la violence faite aux femmes, y compris dans le cadre de l'affaire historique Sepur Zarco, qui a donné lieu à la condamnation de deux anciens militaires, trouvés coupables de crimes contre l'humanité sous la forme d'exploitation et d'esclavage sexuel de 15 femmes locales. Le Canada a également apporté son soutien à la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala, parrainée par les Nations Unies, pour mettre en place une formation sur l'égalité entre les sexes à l'intention de son personnel et de ses équipes d'enquête, et ce, afin que ceux-ci soient en mesure de réaliser des analyses comparatives entre les sexes. En outre, le Canada accorde 3,3 millions de dollars à la Commission internationale pour la justice et la responsabilité afin d'appuyer ses efforts visant à enquêter sur les violations du droit international pénal et humanitaire en Iraq et en Syrie, y compris les actes de VSFS commis par Daech à l'endroit des femmes et des filles yézidiennes. Ce montant s'ajoute à la contribution de 1,6 million de dollars versée par le Canada au cours du dernier exercice.

Depuis 2014, le Canada a soutenu l'appel spécial du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour renforcer les interventions de lutte contre la violence sexuelle, grâce à une contribution de 11 millions de dollars. Dans le cadre de cette initiative, le CICR tente d'améliorer les interventions humanitaires auprès des survivantes de violence sexuelle et d'éviter que de telles violations soient commises. Parmi les activités réalisées, notons la prestation de services de santé et de soins psychosociaux aux survivantes, et des activités visant à promouvoir la sécurité économique des populations vulnérables, dont les survivantes de violence sexuelle. Le gouvernement apporte aussi son soutien à la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles en conflit, M^{me} Zainab Hawa Bangura, par l'entremise d'une subvention de 3 millions de dollars sur trois ans (2015-2018). M^{me} Bangura s'affaire à renforcer la capacité des institutions nationales à veiller à ce que les auteurs de violences sexuelles dans les conflits soient tenus responsables de leurs actes en fournissant une assistance technique continue aux structures de gouvernance locales.

Dans le cadre de l'engagement qu'a pris le Canada en tant que participant à l'appel à l'action pour la protection contre la violence fondée sur le sexe dans les situations d'urgence, le gouvernement a annoncé que le Canada fournira, de 2017 à 2020, un financement pluriannuel pour la prévention de la violence fondée sur le sexe et la réponse à ce type de violence dans des contextes humanitaires. Ce financement aidera à jeter les ponts entre l'aide humanitaire et l'aide au développement en permettant aux partenaires humanitaires d'offrir un soutien et des services durables afin de répondre aux besoins particuliers des survivantes de VSFS.

Le gouvernement affecte également des fonctionnaires auprès de diverses organisations régionales, nationales et internationales afin de fournir de l'expertise à l'appui du programme sur les FPS. Par exemple, le Canada soutient depuis longtemps Justice Rapid Response (JRR), une organisation en mesure de fournir rapidement à la communauté internationale une liste mondiale d'experts spécialement formés en matière d'enquêtes. JRR a joué un rôle déterminant dans le renforcement des capacités de la communauté internationale, ainsi que de chacun des États, à faire enquête et à traduire en justice les acteurs d'actes de VSFS, et ainsi à améliorer l'accès à la justice pour les femmes et les autres survivantes de VSFS. De même, le Canada a contribué à un projet pilote de « centre d'innovation » en Syrie visant à aider les jeunes femmes entrepreneures et à élargir le soutien psychosocial aux survivantes de VSFS, par l'entremise du déploiement d'experts auprès du Groupe de travail sur les communications stratégiques de la Coalition contre Daech.

Pendant que le Canada augmente le nombre de déploiements dans le cadre de sa nouvelle stratégie, nous examinerons la façon dont nous pouvons aider à renforcer la capacité des autorités locales à maintenir la loi et l'ordre tout en respectant les droits de la personne et soutenir les mécanismes locaux de justice transitionnelle. Ces efforts viseront également à améliorer l'accès à la justice pour les femmes et à renforcer la

capacité des pays à traduire en justice les acteurs d'actes de VSFS.

Recommandation 9 : Le gouvernement du Canada devrait appuyer la mise en œuvre de programmes de formation permettant aux femmes dans les pays fragiles et touchés par des conflits d'acquérir les compétences, les capacités et l'expérience, et de créer des réseaux, pour jouer un rôle significatif dans les processus et les institutions voués à la paix et à la sécurité.

Recommandation 10 : Le gouvernement du Canada devrait utiliser énergiquement tous les outils diplomatiques et financiers, bilatéraux comme multilatéraux, à sa disposition pour encourager l'inclusion significative des femmes aux initiatives de médiation, aux négociations de cessez-le-feu et de paix, ainsi qu'aux conférences des donateurs, et qu'elles participent à tous les aspects de la planification et de la prise de décisions de l'après conflit.

Recommandation 13 : Le gouvernement du Canada devrait fournir une aide au développement sur une base pluriannuelle et pour les opérations de base des organismes de la société civile, incluant les organismes communautaires, qui s'affairent à mettre en œuvre le programme relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité dans les pays touchés par des conflits et dans les États fragiles.

Le gouvernement fournit de la formation aux femmes afin qu'elles acquièrent les compétences nécessaires pour jouer un rôle actif dans les processus et les institutions voués à la paix et à la sécurité. Dans le cadre de nos efforts en matière de développement et de stabilisation, nous travaillons avec des partenaires expérimentés pour promouvoir le rôle des femmes comme agentes de paix, soutenir leurs droits fondamentaux, y compris par la prévention de la violence sexuelle et des pratiques néfastes et de la lutte contre celles-ci, et renforcer la capacité des femmes à participer aux processus politiques et de consolidation de la paix. [« Pour donner suite à cet engagement, le gouvernement a annoncé qu'il organisera une conférence de haut niveau en 2017 sur les FPS. »]

Le Canada appuie l'organisation Développement et Paix (2012-2017, 14,5 millions de dollars), qui s'emploie à défendre une participation et une représentation actives et significatives des femmes et des groupes de femmes locales dans les activités de paix et de sécurité, y compris les processus de paix, ainsi qu'à intensifier les efforts pour prévenir la violence, y compris la violence sexuelle, dans des pays comme Haïti, d'Afghanistan, la Colombie et la RDC. En Afghanistan, en collaboration avec le National Democratic Institute, le Canada soutient la participation significative des femmes à la vie politique. Le projet, qui s'échelonne de 2014 à 2017 (5,7 millions de dollars), a pour objectif d'aider les membres nouvellement élues des conseils provinciaux et les parlementaires à remplir leur mandat, ainsi que d'accroître la sensibilisation du public et le dialogue sur l'inclusion des femmes en politique par l'entremise de la radio (et d'autres médias) afin d'atteindre les femmes qui vivent dans les régions rurales et

éloignées de l'Afghanistan.

En Syrie, par l'entremise du Public International Law and Policy Group, le gouvernement appuie la formulation de conseils juridiques spécialisés au comité de négociation de haut niveau, y compris aux trois femmes de l'équipe de négociation de l'opposition et au comité consultatif des femmes. Ce soutien permettra de renforcer la capacité de la délégation de l'opposition syrienne à présenter des propositions de négociation et à y répondre efficacement dans le cadre du processus de paix dirigé par les Nations Unies, dans le but ultime d'augmenter la probabilité qu'un accord de paix définitif soit conclu.

Le Canada s'affaire à augmenter le nombre de déploiements, en vue de fournir de l'expertise et des ressources aux Nations Unies et à d'autres initiatives multilatérales dans les États fragiles et touchés par un conflit. Les recommandations du Comité seront une référence importante à mesure que le mandat et les objectifs liés à ces postes sont établis. La prestation d'un soutien direct aux processus de paix en cours sera l'une des priorités des prochains déploiements. Le gouvernement fera en sorte que ceux-ci favorisent la participation significative des femmes à la médiation, aux cessez-le-feu et aux négociations de paix, dans la mesure du possible.

Le gouvernement considère les organismes de la société civile locale comme des partenaires et des intervenants importants dans la promotion des droits des femmes et des filles dans les pays touchés par des conflits, de même que dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 5 (parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) et l'ODD 16 (promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous). Ces organismes jouent un rôle déterminant pour promouvoir le changement dans les normes sociales, accroître la sensibilisation à la discrimination fondée sur le sexe, mettre en relief les enjeux émergents et demander des comptes aux gouvernements en ce qui concerne les violations des droits fondamentaux des femmes et des filles. Par conséquent, le gouvernement renoue le dialogue avec la société civile et s'efforcera de collaborer étroitement avec les organismes de la société civile, y compris dans le cadre du processus de renouvellement du PAC.

Recommandation 11 : Le gouvernement du Canada devrait accroître considérablement le soutien diplomatique, financier et matériel qu'il offre aux défenseurs des droits de la personne conformément à son approche relative aux femmes, à la paix et à la sécurité, et, sur la scène internationale, inviter les autres pays à lui emboîter le pas, notamment en préconisant l'adoption de mesures de protection spéciales au sein des Nations Unies.

Le gouvernement reconnaît l'importance du travail des défenseurs des droits de la personne et accepte la recommandation d'accroître le soutien diplomatique, financier et matériel qu'il leur offre. Les défenseurs des droits de la personne jouent un rôle essentiel à l'échelle locale, régionale et internationale. Le Canada a à cœur de soutenir

les efforts des personnes et des organisations qui favorisent le respect des droits de la personne dans les situations difficiles. C'est en partie pourquoi le gouvernement a créé le Bureau des droits de la personne, des libertés et de l'inclusion, qui dispose d'un budget pouvant atteindre 15 millions de dollars pour promouvoir les droits de la personne dans le monde entier. Le Bureau travaillera étroitement avec la société civile canadienne et internationale, des groupes religieux, le milieu universitaire et des organisations non gouvernementales afin de permettre au Canada de mettre à contribution son expérience pluraliste à titre de pays multiculturel et multiconfessionnel. Le gouvernement a aussi préparé des lignes directrices afin d'aider les représentants du gouvernements dans les missions du Canada et à l'Administration centrale à promouvoir les travaux accomplis par les défenseurs des droits de la personne dans le monde.

Le Canada apporte son soutien aux défenseurs des droits de la personne en conférant davantage de visibilité à leur travail. Dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion de la 31^e session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies à Genève, en mars 2016, le ministre des Affaires étrangères a indiqué que le harcèlement des défenseurs des droits de la personne représentait l'un des enjeux émergents sur le plan des droits de la personne. Le 23 septembre 2016, le ministre des Affaires étrangères a annoncé une contribution de 1,5 million de dollars au Projet Lifeline, qui aide à protéger les défenseurs des droits de la personne quand ils sont menacés. De plus, le Canada appuie et coparraine les résolutions ayant trait aux défenseurs des droits de la personne à l'Assemblée générale et au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

Le Canada appuie aussi fermement le mandat du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, qui consiste à examiner leurs conditions de vie et les efforts déployés pour leur venir en aide, ainsi qu'à attirer l'attention sur les difficultés auxquelles ils sont confrontés. Le Canada reconnaît en outre l'importance du travail des défenseurs des droits de la personne, entre autres par l'entremise du prix John Diefenbaker pour la défense de la liberté et des droits de la personne, qu'il remet depuis 2011 à des particuliers ou à des groupes ayant fait preuve d'un courage et d'un esprit d'initiative exceptionnels en la matière sur la scène internationale, notamment face à la répression.

La prestation de soutien aux défenseurs des droits des femmes dans des pays comme la Colombie, le Guatemala et la Syrie constitue une recommandation claire découlant de l'EAI. Le gouvernement déterminera la façon dont cette recommandation peut être prise en compte dans le renouvellement du PAC, qui sera éclairé par les conclusions de l'EAI.